

La ville reconnue au titre de catastrophe naturelle

inondation et coulées de boue de juin dernier



La ville reconnue au titre de catastrophe naturelle

Catastrophes naturelles

L'arrêté est disponible en mairie, auprès du service Affaires Générales, ou sur le site Légifrance, en téléchargeant le Journal Officiel du 28 juillet. Une demande par mail peut être faite à la mairie : mairie.condom@condom.org afin de recevoir le document.